



Conseil Municipal de Saint Yzans de Médoc

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Le 14 avril 2016 à 18 Heures 30

Le Conseil Municipal de Saint Yzans de Médoc s'est réuni en session ordinaire dans la salle habituelle de ses délibérations le quatorze avril deux mille seize à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Segundo CIMBRON, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames CLÉMENCEAU, FRECHE, BERNARD, PHILIPPE, LETALLE, Messieurs CIMBRON Maire, DURAND SAINT OMER, PERRIER,

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame ALRIVIE qui a donné pouvoir à Madame Stéphanie FRÈCHE,
Monsieur ROBAUT d° Madame Karine LETALLE,

Date de la convocation : 16 Mars 2016

Gisèle

Élection du secrétaire : Madame Gisèle PHILIPPE est élue secrétaire de séance

L'ordre du jour est ensuite abordé :

1. Adoption du procès verbal de la précédente séance,
2. Approbation du Compte de Gestion 2016,
3. Approbation du Compte Administratif 2016,
4. Affectation du résultat 2015,
5. Vote des taux de fiscalité 2016,
6. Approbation du Budget Primitif 2016.

Monsieur Segundo CIMBRON, Maire ouvre la séance et remercie les membres du conseil municipal de leur régularité et présente les excuses des membres empêchés, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Monsieur le Maire présente les questions inscrites à l'ordre du jour pour délibérations.

N° 2016- 04-14 -01 - Adoption du procès-verbal de la précédente réunion du 06 avril 2016.

Le compte rendu de la réunion du 06 avril 2016 n'appelle aucune observation particulière. Le conseil municipal adopte celui-ci à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 2016- 04-14 -02 - Approbation du compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Segundo CIMBRON,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Vote : Pour : 10 contre : 0 Abstention : 0

N° 2016/03-04-14-03 – Approbation du Compte Administratif 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Gisèle PHILIPPE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Segundo CIMBRON, Maire, après s'être fait présenter le Budget primitif, le budget supplémentaire et les Décisions modificatives de l'exercice 2015, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excedent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excedent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excedent
COMPTE ADMINISTRATIF 2014						
Résultats reportés	42 283,52			78 996,73	42 283,52	78 996,73
Opérations de l'exercice	42 615,26	71 612,20	329 721,32	323 868,53	372 336,58	395 480,73
TOTAUX	84 898,78	71 612,20	329 721,32	402 865,26	414 620,10	474 477,46
Résultats de Clôture	37 772,53			73 143,94		
Restes à réaliser		24 485,95				
TOTAUX CUMULES	84 898,78	71 612,20	329 721,32	402 865,26	414 620,10	474 477,46
RESULTATS DEFINITIFS	13 286,58			73 143,94		59 857,36

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Le Compte Administratif dressé par Monsieur Segundo CIMBRON, Maire est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote : Pour : 10 contre : 0 Abstention : 0

N° 2016/03-04-14-04 – Affectation du résultat 2015

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Segundo CIMBRON, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015. Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 73 143,94 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

l'exercice	Résultat de	Excédent	78 996.73
		Déficit	5 852.79
antérieur (CA)	Résultat reporté de l'exercice (Art.002 du	Excédent	
		Déficit	
(A1) A2)	Résultat de clôture à affecter : (Excédent	73 143.
		Déficit	

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	
	Déficit	13 286.58
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Art.001 du CA)	Excédent	
	Déficit	
Résultat comptable cumulé (R 001) (D 001)	Excédent	
	Déficit	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Soldes des restes à réaliser		24 485.95
(B) Besoin (-) réel de financement		37 772.53
Excédent (+) réel de financement		

Affectation du résultat de la section de fonctionnement**Résultat excédentaire (A1)**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		37 772.53
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
Sous Total (R1068)		37 772.53
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)		35 371.41
Total (A1)		73 143.94
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recette	Dépenses	Recettes
reporté D002 : déficit	R002:excédent reporté	D001:solde d'exécution N-1	R001:solde d'exécution N-1
0,00	€ 35 371.41	13 286.58€	R1068:excédent de fonctionnement capitalisé
			37 772.53€

Vote : Pour : 10 contre : 0 Abstention : 0

2016/03-04-14-05- Vote des taux d'imposition 2016 de la commune de Saint Yzans de Médoc

Monsieur le maire explique que la baisse des bases du Foncier Bâti de plus de 10% suite à une prise en compte d'une réclamation (vieille de trois ans) du château Loudenne aboutit à une baisse du même ordre dans la recette fiscale, malgré la hausse votée par les député(e)s de 1% de l'ensemble des bases.

Cette baisse de la fiscalité directe s'ajoute à la baisse continue des dotations de l'Etat de l'ordre de 25% depuis 2012 et de près de 49% en cumulé depuis cette date.

Cependant, dans l'attente de la possible fusion des quatre communes en cours de réflexion pour 2017, il propose de ne pas toucher les taux actuels, afin de ne pas polluer le débat.

Il propose donc de rester à : 10,88% en TH
11,85% en FB
33,33% en FNB

Après délibération, les membres présents et représentés décident de voter les taux d'imposition 2016 tel qu'ils sont présentés ci-dessus et ceci afin d'équilibrer le budget 2016

Vote : Pour : 10 contre : 0 Abstention : 0

2016/03-04-14-06- Approbation du budget primitif 2016

Monsieur le Maire présente le budget primitif qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

- En section d'investissement à la somme de 148 341.74€

- En section de fonctionnement à la somme de 327 924.13€

Pour un total budgétaire, toutes sections confondues, à un montant de 476 265.87€

Après avoir entendu toutes les explications relatives à toutes les interrogations concernant le Budget Primitif 2015, le Conseil Municipal décide de voter ce dernier, tel qu'il lui a été présenté, soit :

- En section d'investissement à la somme de 148 341.74€

- En section de fonctionnement à la somme de 327 924.13€

Pour un total budgétaire, toutes sections confondues, à un montant de 476 265.87€

Vote : Pour : 10 contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25 .